

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

Réunion du Conseil Communautaire du 30 Juin 2008
Date de la Convocation : 20 Juin 2008

L'An Deux Mille Huit le 30 Juin à 20 Heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Madame Sylvie RIVOGNAC, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Dominique GASPARI, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Madame Bernadette MARGUERIE, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Daniel LERICHE, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Annie AUZOU, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Guy ANNE, Madame Michèle MALHERBE, Monsieur Christian DECOURSEULLES, Madame Roselyne LELANDAIS, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Marie-Christine LENEVEU, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean Christophe LETAVERNIER, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Madame France HEBERT, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Gilles BUNEL, Madame Virginie CORBIN, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Guy BIZET.

Le Président ouvre la séance, remercie les Maires et Délégués de leur présence et présente ses excuses pour la modification du jour de réunion due au lancement des nouveaux Marchés des Déchetteries.

Le Samedi 05 Juillet prochain, notre Collègue et ami Jean VANRYCKEGHEM va se marier, nous souhaitons à Jean et à son épouse tous nos vœux de bonheur.

Monsieur CHANDELIER avant de passer à l'Ordre du Jour tient à donner les précisions suivantes :

- 1) L'Agence de l'Eau Seine Normandie vient de faire paraître le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en application des directives européennes. Ces questions auront des conséquences très importantes sur le développement de notre Région et il conviendra qu'une commission se spécialise sur ces questions de la qualité de l'eau.
- 2) Le Mardi 1^{er} Juillet à 19 H 30 une manifestation est organisée au Centre Aquatique pour le lancement de la saison.
- 3) Monsieur Claude DUBOIS, Maire de CULEY LE PATRY, sera notre représentant au SCOT et de plus, il faut le féliciter pour sa nomination en tant que Vice-Président.
- 4) Le nombre de délégués dans nos Commissions est déjà de 34, certaines Communes sont représentées par le titulaire et un suppléant, l'on ne peut se permettre d'avoir 2 personnes par Commune, cela est de trop.

Si le titulaire est absent, le suppléant doit le remplacer, mais la Commune ne doit être représentée que par une personne.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2008

Le Compte rendu a été envoyé par support papier ou par Internet aux délégués, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Madame BOUIN a deux observations : la première dans la proclamation des résultats d'Elections pour le poste de sixième Vice-Président, il a été indiqué Monsieur BOUIN, 1 voix, alors qu'il faut lire Madame BOUIN, 1 voix.

En second lieu au niveau des Délégués suppléants au SCOT, il faut lire Madame COURVAL et non Monsieur COURVAL.

Il est demandé que les comptes-rendus soient envoyés par mail aux Mairie en même temps qu'aux Délégués.

Le Président demande à Serge MARIE de prendre note de ces observations.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de Séance : Madame Delphine TASTEYRE, Déléguée de CAUVILLE, accepte d'être secrétaire de séance.

COMMISSION FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

1) Présentation du projet de règlement intérieur

Le groupe de travail administration générale et la commission finances ont revu la rédaction du règlement intérieur, il en est remis un exemplaire à chaque délégué (annexe 1)

Les deux points les plus importants de cette refonte au Règlement intérieur sont la Commission Permanente, qui comprendrait :

Le Président, les Vice-Présidents et les Vice-Présidents Délégués et la conférence des Maires qui n'aurait pas de pouvoir décisionnaire, mais qui serait un groupe de rencontre et de débat avec des thèmes particuliers et la possibilité d'accueillir des intervenants.

Le Conseil Communautaire devra examiner ce projet et éventuellement, modifier les statuts, sur la définition du Bureau, cette question sera à l'ordre du jour de Septembre.

2) Décision modification N° 1 aux budgets

Le groupe de travail finances et la commission finances administration ont fait le point budget par budget des réalisés au 20 juin 2008, et de ce fait, il y a lieu de modifier les prévisions de certains articles.

Il est proposé aux délégués présents les modifications dans le cadre de cette DM1 (voir copie en annexe).

Après en avoir délibéré, les Délégués présents votent à l'unanimité les Décisions Modificatives aux Budgets.

3) Renouvellement du contrat concernant le photocopieur

Le contrat du photocopieur conclu pour une durée de cinq années arrive à échéance au 30 juin 2008.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs prestataires, sur un matériel avec les caractéristiques suivantes :

- Analyse numérique et impression laser noir et blanc et couleur
- 45 pages minute noir et blanc
- 35 pages minutes couleur
- Format A4 et A3
- Connexion réseau
- Scanner réseau
- Module Fax.

Le résultat de cette consultation a été soumis au groupe de travail et il s'avère qu'il est proposé de passer un contrat d'une durée de cinq années, avec la société Desk (société qui assure la location et la maintenance du matériel actuel avec satisfaction).

Coût de cette maintenance et de cette location :

Matériel SHARP MX 4500 N

Pour un coût trimestriel de 413,00 HT (actuellement ce coût est de 599,95 HT)

Pour un coût de maintenance pour le noir et blanc de 0,005 euros (alors que le coût actuel est de 0,012 euros).

Pour un coût de maintenance pour le couleur de 0,055 Euros.

Il est à noter qu'actuellement la Communauté effectue 100 000 copies par année.

Cette proposition est soumise aux délégués.

Après en avoir délibéré, les Délégués présents autorisent le Président à signer les conventions correspondantes.

4) Renouvellement du prêt relais concernant l'avance de TVA suite aux travaux du centre aquatique

Dans le cadre des travaux du centre aquatique, deux prêts relais avaient été consentis, l'un en attendant la subvention du Conseil Régional, l'autre concernant l'avance de TVA.

Ces prêts étaient d'une durée d'un an.

Du fait que la subvention de la région a été notifiée et va être reçue dans les prochains jours, le remboursement d'un montant de 350 000 Euros, a été effectué au 15 Juin dernier, mais, dans l'attente du mandatement des dernières factures concernant les travaux du centre aquatique et de ce fait les derniers remboursements de tva. Il est proposé de reconduire pour une durée d'un an le prêt relais TVA pour un montant de 397 000.00 Euros.

Un remboursement anticipé pourra être envisagé. Le groupe de travail finance va réétudier l'ensemble des prêts liés au centre aquatique.

Conditions financière de ce prêt, proposé par le Crédit Agricole.

Montant : 397 000.00

Durée : 12 mois

Taux variable : euribor 3 mois (moyenné du mois m-1) + 0.10 %

Le dernier euribor 3 mois moyenné du mois m-1 connu est de 4.8570 % en mai 2008

Soit un taux de départ ce mois-ci : 4.9570 %

Forfait frais de dossier de 150.00 Euros

Modalité de remboursement : in fine ou par remboursement anticipé ou total sans indemnité.

Paiement trimestriel.

Cette proposition est soumise aux délégués.

Après en avoir délibéré, les Délégués présents donnent leur avis favorable à ce prêt et autorisent le Président à le signer.

5) Création d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe à temps complet

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Juillet 2008.

Cet agent serait chargé de remplacer les gardiens de déchetteries, l'agent technique du centre aquatique et de venir en renfort à l'équipe chargée de l'entretien des chemins de randonnée et des sites.

Il est à noter que la personne recrutée effectue depuis 18 mois cette tâche dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Cette proposition est soumise aux délégués.

Monsieur Daniel MOREL : avec toutes les tâches énumérées, cet agent va faire combien d'heures ?

Monsieur CHANDELIER : il faut avoir des agents qui puissent être polyvalents, car dans une petite unité comme la nôtre, il faut des personnes qui touchent à tout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour la création de ce poste.

6) Cotisation Bocage Développement

Les anciennes Communes du SIVOM des Coteaux, ont pu bénéficier de subventions LEADER+ par l'intermédiaire Bocage développement (groupe d'action locale LEADER+ du Bocage calvadosien).

Ces opérations vont se terminer en 2008, mais à la lecture des comptes il s'avère que les cotisations auprès de cet organisme n'ont pas été versées par la Communauté de Communes.

De ce fait il est proposé de prévoir la somme de 2 248,80 Euros.

Cette proposition est soumise aux délégués.

Monsieur LETOT : il y a des reliquats de subventions, peut-être il y aura la possibilité d'avoir des aides supplémentaires sur les projets proposés.

Les Délégués présents donnent leur avis favorable.

7) Remise gracieuse au régisseur du centre aquatique

Dans le cadre de la régie au centre aquatique, Madame Perrin a eu des problèmes avec le paiement par carte bleue, une partie de la somme a été récupérée, par le trésorier, mais à ce jour il reste à recouvrer une somme de 1152,50 Euros.

Le Président propose vu la situation de cette personne de faire une remise gracieuse d'un montant de 1152,50 Euros.

Madame BAILLIEUL : je croyais que l'on ne pouvait pas payer avec une carte bleue ?

Monsieur PITEL : cela a été arrêté mais le matériel le permettait.

Monsieur SURIRAY : lorsque l'on est régisseur, il y a une assurance.

Monsieur PITEL : apparemment l'assurance ne fonctionne pas pour cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord pour accorder cette remise gracieuse.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

1) Convention Méritor/Conseil Général/ CCSN

Dans le cadre de l'aide apportée à Méritor pour la construction de sa nouvelle ligne NEM, il est proposé de signer une convention tri partite entre Méritor, le Conseil Général et la CCSN afin de cadrer les conditions du versement des aides.

La décision a été prise pour l'implantation de la ligne NEM II sur le site d'Esson, site qui restera le centre d'expertise mondial du groupe. Cette décision extrêmement importante des dirigeants américains permettra vraisemblablement de développer sur le site une ligne NAM et de conforter, voire développer, le centre d'expertise.

Le Président donne lecture du projet de convention.

Il est demandé aux Délégués s'ils ont des observations.

Madame AUBRY : combien de temps dure cette convention ?

Monsieur CHANDELIER : pour la Communauté un acompte de 66 % sera versé sur demande expresse d'ARVIN MERITOR et sur présentation d'une attestation certifiée par un expert comptable relative à l'engagement des premières dépenses d'investissement du programme.

Le solde, à partir du 1^{er} Décembre 2010, sur présentation du bilan d'exécution du programme d'investissement.

Madame KUC : quel est le montant de la Région et du Département ?

Monsieur CHANDELIER : intervention des Collectivités :

- Conseil Général : montant de la subvention : 125 000 € soit 5 % ;
- Conseil Régional : 400 000 € d'avance remboursable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention.

2)Projet ADGENE (Information)

La société envisage de s'étendre, les locaux rue de Beauvoir deviennent inadaptés en taille et en image. Adgene souhaite un bâtiment neuf sur Thury Harcourt répondant à leur besoin (en place et en équipement). Le projet pourrait faire l'objet d'une construction d'un atelier relais porté par la CCSN, subventionné à hauteur de 25 % maximum.

Le projet est à l'étude et sera traité par la commission puis soumis lors d'un prochain conseil communautaire, en même temps qu'une proposition de programme de restructuration des locaux Méritor de St Rémy et Thury.

Monsieur DUBOIS : les locaux qui doivent être aménagés par le Bureau d'Etudes ne sont pas forcément adaptés, il est préférable de connaître le repreneur des locaux avant de les aménager.

Monsieur TENCE : la SHEMA l'a prouvé chez Moulinex, le réaménagement des locaux a permis de trouver de nouvelles affectations des bâtiments.

Monsieur LIARD : pourquoi ne penser qu'à THURY-HARCOURT, pourquoi ne pas proposer une implantation sur SAINT REMY SUR ORNE.

Monsieur CHANDELIER : la SHEMA n'est pas un Bureau d'Etudes, la SHEMA est une Société d'économie mixte d'aménagement dans laquelle le Département du Calvados est majoritaire.

Le Président donne l'historique de l'implantation d'ADGENE :

"Trois jeunes travaillant au Laboratoire DUNCOMBE, ont monté leur entreprise en créant un laboratoire spécialisé dans la détection de la légionellose et, les OGM, dans les produits de consommation".

Ces jeunes ont joué sur la rapidité du résultat des analyses.

A l'époque avec des aménagements mineurs, il a été possible de proposer les locaux dans l'ancienne usine MERITOR.

En partant de trois personnes, ils sont maintenant dix et ils veulent se développer.

Monsieur HAMELIN a pris les commandes de cette entreprise et a permis son développement. Il a en outre transféré une nouvelle unité appelée OSI SANTE qui est spécialisée dans les logiciels de gestion des testes de dépistage sur le cancer.

Monsieur DUBOIS : il faut garder ADGENE, mais il souligne qu'il n'est pas d'accord de faire des travaux avant de savoir qui viendra dans les locaux. Le découpage devrait s'adapter aux clients.

Monsieur CHANDELIER : il faut voir s'il ne faut pas détruire une partie des bâtiments, notamment celle construites pour les anciens abattoirs de Thury-Harcourt.

Monsieur LIARD : quelle sera la solution, une location vente ou une location bail.

Monsieur CHANDELIER : rappelle l'historique, au moment de l'implantation de l'usine à MERITOR à ESSON, les deux usines anciennes occupées par MERITOR ont fait parties de la négociation, la participation de la Communauté était de 3 500 000 Francs et en contrepartie la Collectivité devenait propriétaire des locaux industriels de SAINT REMY SUR ORNE et de

THURY-HARCOURT. L'extension de ces usines a toujours été faite sous forme d'ateliers relais loués pendant 23 mois et cédés ensuite à l'entreprise.

Monsieur TENCE : arrêter de louer c'est assumer les charges, la SHEMA connaissant le Marché va adapter les bâtiments au marché.

Attention à compter du 1^{er} Janvier, il faudra assurer la maintenance des locaux de THURY-HARCOURT.

3)Convention ANPE/CCSN

Afin de cadrer les missions de la cellule emploi, il est proposé de signer une convention entre l'ANPE de Falaise et la CCSN.

Monsieur TENCE : il faut éviter que les demandeurs d'emplois aillent à FALAISE ou à CAEN.

L'ANPE va se regrouper avec l'ASSEDIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention.

4)Aménagement et équipement des locaux de l'Espace Accueil Emploi Multimédia

Projet inscrit dans l'avenant au contrat de Territoire

→ Intérêts

- Accueil du public de la cellule emploi et des associations d'insertion dans de meilleures conditions
- Offrir des locaux fonctionnels au service (accessibilité personnes à mobilité réduite, complémentarité et mise en réseau des unités)

→ Définition de l'action

Profitant de la prochaine mise à disposition d'une seconde classe par la commune de Thury-Harcourt

- ◆ Aménagement de bureaux, d'une salle d'attente et de sanitaires au rez de chaussée
- ◆ Création d'une salle de réunion + archives à l'étage
- ◆ Mise en place d'une signalétique interne et externe du service (enseigne + panneau de situation + plaquettes sur portes)
- ◆ Mobilier et matériel informatique
 - 6 chaises pour salle d'attente
 - 3 bureaux + 3 fauteuils
 - 3 postes informatiques + imprimantes

→ Coût

Opération	Coût en € HT	Echéancier
Aménagement des locaux	72 450	2008 - 2009
Equipements (mobilier - informatique - signalétique)	7 100	2008
Total	79 550	

→ Plan de financement

- Conseil général : Contrat de territoire 31 820 € (40%)
- Communauté de communes 47 730 € (60%)

Le dossier doit être présenté rapidement au Département pour prise de décision le 15 Juillet.

Après ce projet il sera possible de présenter un autre Contrat de Territoire.

5)Création d'un point info 14

Dans le cadre de l'organisation de l'EAEMM (locaux et fonctionnement), et afin de diversifier le service à la population, il est proposé de créer un point info 14. Il ferait partie intégrante de l'EPN (mise à disposition des locaux et du personnel). Le Conseil Général met à disposition un poste informatique, 1 imprimante et 1 photocopieur et verse une subvention de fonctionnement de 10 600€ par an sur 3 ans. Le personnel de la CCSN est formé gratuitement à raison d'une journée par partenaire.

Monsieur QUINDRY : que va-t-il advenir de la permanence de la CPAM de SAINT REMY, il ne faut pas qu'elle disparaisse.

Monsieur PITEL : avant de s'engager, il faut faire le calcul des charges en fonctionnement et investissement, rien n'est gratuit.

De plus, l'on ne peut récupérer la T.V.A. puisque les bâtiments ne nous appartiennent pas.

Monsieur TENCE : pour le moment le dossier n'est que pour faire la demande de subvention.

Il est vrai qu'il faut revoir le statut de ces locaux par rapport à la Communauté.

Monsieur Pierre MOREL : il faut prendre une décision.

Monsieur CHANDELIER : il faudra prendre la décision lors d'un prochain Conseil Communautaire. En attendant, il faut faire le point financier sur ce dossier. Pour l'instant, il s'agit de demander une subvention au Département. La décision de réaliser est une autre décision.

Monsieur ANGUE : quel est le taux de chômage ?

Monsieur TENCE : un rapport sera fait pour le prochain Conseil Communautaire.

Monsieur PARIS : où en sommes-nous dans la couverture Internet Haut Débit ? Une partie des Communes du Sud du Canton ne sont pas couvertes.

Monsieur CHANDELIER : il y a des lignes qui ne sont pas adaptées à l'ADSL. France Télécom connaît exactement le nombre de lignes par Commune qui ne peuvent accéder à l'ADSL.

France Télécom propose des sur-répartiteurs, pour un coût de 200 000 €, 100 000 € par France Télécom et 100 000 € par le Conseil Général. D'autres solutions techniques existent, mais avec des abonnements légèrement plus élevés.

Monsieur LEGROS : il y a peut-être la possibilité de passer par un autre opérateur ?

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- accepte de créer un point info 14
- sollicite le Conseil Général pour autoriser cette création et pour obtenir la subvention de fonctionnement
- autorise le Président à signer la convention entre le Conseil général et la CCSN, dans le cas où le CG accepterait la création du point info 14

6)Création d'un poste de vice président délégué Développement Durable

La Commission propose de créer un poste de vice président délégué au Développement Durable, pour traiter divers sujets sur les énergies renouvelables et l'agenda 21. La commission a décidé de créer un groupe de travail spécialisé qui sera animé par ce vice président délégué : la candidature de Jean Claude Leclerc est proposée.

Monsieur ERNATUS : avant d'élire le Vice-Président à la Commission Economique, il y aura-t-il d'autres Vice-Présidents Délégués dans d'autres Commissions ?

Monsieur CHANDELIER : il y aura des Vice-Présidents Délégués là où il y aura besoin, je n'ai pas voulu assister aux réunions de Commissions, je laisse les Présidents de Commissions gérer leur compétence et je laisse aux Commissions le soin de nous proposer ou pas la création de postes de Vice-Présidents Délégués.

De toute façon, les indemnités pour les Vice-Présidents Délégués sont prévues.

Il est décidé de passer au vote :

74 voix POUR
2 ABSTENTIONS

Il est décidé de créer ce poste de Vice-Président Délégué à compter du 1^{er} Juillet 2008 et d'élire Monsieur Jean-Claude LECLERC.

7) Modification du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre

Dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi un poste a été créé pour assurer l'emploi d'ambassadeur de tri, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Lors de l'ouverture de l'espace public numérique, il a été demandé à la personne recrutée pour le poste d'ambassadeur de tri d'assurer des heures à l' EPN.

Le Contrat aidé se terminant à la fin Août il y lieu de redéfinir le poste qui serait d'une durée de 24 Heures semaine, avec 20 Heures à l'EPN, et 4 Heures semaine au niveau du service des déchets ménagers. Et ce à compter du 1^{er} septembre 2008.

Cette proposition est soumise aux délégués.

A l'unanimité des Membres présents les Délégués décident de créer ce poste.

8)Avenant au contrat de territoire

Le contrat de territoire signé avec le Conseil Général arrive à expiration le 3 août 2008. Trois projets y étaient inscrits :

Restructuration extension et réhabilitation du centre aquatique (1 780 000 €)

Aménagement de locaux techniques rue de Beauvoir pour l'accueil du service environnement (55 000 €)

Aménagement de la salle des pompes en salle de réunion + archives (95 000 €)

Après étude approfondie, les 2 derniers projets inscrits au contrat ne seront pas réalisés. Il est proposé d'inscrire 2 nouveaux projets, sachant que le dossier a du, pour des raisons de délais imposés par le Conseil Général, être déposé le 24 juin 2008 au plus tard, sous peine de perdre les crédits encore disponibles pour notre Communauté de Communes soit 60 000 €.

Proposition :

- Aménagement et équipements de locaux pour l'Espace Accueil Emploi Multimédia (EAEMM) (79 550 € HT)
- Mise en place d'actions touristiques sur la saison 2008 (dépenses de fonctionnement) (70 450 € TTC)

Plan de financement

Conseil Général (40%) 60 000 €

CCSN (60%) 90 000 €

Un dossier technique du projet d'aménagement des locaux sera affiné et communiqué à la commission puis fera l'objet d'une délibération pour décider ou non de la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte la proposition d'avenant et autorise le Président à déposer la demande d'avenant auprès du Conseil Général.

COMMISSION DU TOURISME, DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

1) Subvention projet Château Ganne et Tournebu

Les projets d'aménagement touristique des 2 sites ont été validés en décembre 2005 par le conseil communautaire. Des travaux ont déjà été engagés ou sont en cours. Après une rencontre avec les services de la Région, du fait que nous sommes aujourd'hui en Pays, il est exceptionnellement possible de bénéficier de fonds régionaux sur ce type de projets.

	Château Ganne	Tournebu
Coûts de l'opération	34 000 € HT	10 000 € HT
Plan de financement		
- Conseil Régional	10 200 € (30%)	3 500 € (35%)
- Conseil Général	17 000 € (50%)	3 500 € (35%)
- CCSN	6 800 € (20%)	3 000 € (30%)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite le Conseil Régional afin d'obtenir des subventions au titre du tourisme.

Monsieur CHANDELIER : indique aux membres du Conseil Communautaire que le chantier de fouilles au Château Ganne débute le 1^{er} Juillet.

Le 19 Juillet et le 09 Août, deux spectacles historiques seront organisés sur le site et une journée portes ouvertes aura lieu le 14 Juillet 2008.

2) Modification des tarifs du centre d'hébergement du Traspy

La commission propose d'augmenter les tarifs liés à la restauration et de laisser identiques les autres tarifs:

Soit :

TARIFS 2009	Repas simples	repas gastronomiques
3 repas (p déj/déj/dîner)	17 € (2008 : 15 €)	28 € (2008 : 25 €)
2 repas (p déj/déj ou dîner)	11 € (2008 : 10 €)	16 € (inexistant)
1 repas	7 € (2008 : 6 €)	13 € (inexistant)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte la proposition de tarifs 2009.

3) Avenant à la convention VTT FFC

Deux nouveaux partenaires souhaitent s'associer au site VTT FFC de la Suisse Normande :

- La Communauté de Communes du Val d'Orne à Putanges Pont Ecrepin
- Condé Intercom, à Condé sur Noireau

Ils acceptent les termes de la convention et du cahier des charges signés entre la FFC et les autres partenaires le 18/10/2002 (annexés à l'avenant).

Ils s'engagent conjointement et solidairement à s'acquitter auprès de la F.F.C. d'une cotisation annuelle au même titre que les partenaires actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire reconnaît et accepte les nouveaux partenaires cités ci-dessus, et autorisent le Président à signer l'avenant à la convention du 18/10/2002.

4) Aquasud : demande de label tourisme et handicap

Suite aux travaux de restructuration de la piscine, il nous est possible d'être labellisé « Tourisme et Handicap moteur ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à déposer la demande de label.

Concernant le « Tourisme et Handicap mental auditif et visuel », la pré-visite de contrôle des services de la Région a fait ressortir des besoins en matière de signalétique, alarmes sonores, cheminements visuels au sol...). La commission souhaite que soient chiffrées les dépenses nécessaires avant de prendre une décision. Ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Régional. Le sujet sera abordé en commission et soumis lors d'un prochain conseil communautaire.

5) Convention distributeurs au centre aquatique

Afin de proposer de meilleurs services aux usagers du centre aquatique des distributeurs ont été mis à leur disposition; il est proposé d'autoriser le président à signer les conventions avec les différents prestataires.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions avec les différents prestataires.

6) Litiges travaux centre aquatique, autorisation de lancer s'il est nécessaire une procédure

Le Président fait le point sur les différents litiges avec l'architecte et avec les entreprises qui ont effectués les travaux au centre aquatique, et souligne que suite au passage de l'expert mandaté par l'assurance de l'architecte la rehausse du silo à bois et la pose d'un caniveau pour recoler les eaux des douches sont programmées au prochain arrêt technique de décembre. Ces travaux seront pris en charge par l'assurance de l'architecte.

Un des gros problèmes reste l'étanchéité en résine des bassins, résine qui part par plaques.

Un constat a été effectué par Maître LEFRANCOIS à Thury Harcourt en date 26 Mai 2008.

L'ensemble du dossier a été envoyé à l'entreprise Dubourg, à l'Assurance de l'entreprise, et à notre assurance. Si une solution à l'amiable ne peut être trouvée, il est demandé aux délégués d'autoriser le Président à entamer une procédure envers l'entreprise DUBOURG.

Cette proposition est soumise aux délégués qui l'approuvent.

Monsieur VANRYCKEGHEM : remercie le personnel de la Communauté pour l'aide apportée au moment de l'arrêt technique. L'ambiance au niveau de l'équipe est très bonne, il faut rendre hommage aux Maîtres Nageurs.

Monsieur CHANDELIER : l'assurance va prendre en charge les travaux liés au silo et au carrelage en contre-pente.

Monsieur Daniel MOREL : pourquoi l'architecte n'est-il pas mis en cause ?

Monsieur PITEL : les travaux de résine étaient hors Marché.

Monsieur CHANDELIER : le personnel de la piscine est un personnel exemplaire.

Madame REIGNER : la résine on en parle depuis le début.

Monsieur CHANDELIER : une piscine c'est spécifique, la résine n'est pas facile à appliquer et les problèmes sont nombreux et ??

7) Désignation des 5 délégués de la CCSN à l'OTSN

Monsieur VANRYCKEGHEM présente, au nom de la Commission la liste des Membres de la Commission candidats pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme. Il s'agit de :

Madame JACQ
Madame KUC
Madame LENEVEU
Monsieur VANRYCKEGHEM
Monsieur BAR

Monsieur AUBIN : j'ai assisté à la Commission et je n'ai pas entendu cela. Monsieur BAR s'est retiré.

Monsieur VANRYCKEGHEM : c'est Monsieur MAGLOIRE, délégué de Thury-Harcourt qui s'est retiré.

Monsieur BAR : confirme qu'il est candidat.

Monsieur AUBIN : j'étais intéressé pour en faire partie.

Monsieur CHANDELIER : dans les 5 Délégués proposés, il y a des représentants de petites Communes. Les statuts de l'Office de Tourisme précisent 5 représentants de la Communauté de Communes sans préciser de quelle Commune ils doivent être issus.

Madame BAILLIEUL : je comprends Monsieur AUBIN

Madame AUBRY : les Communes de CLECY et de THURY-HARCOURT prennent les charges de bâtiments à leur frais, c'est peut-être normal qu'elles soient représentées.

Monsieur CHANDELIER: demande s'il y a des candidats en plus des noms proposés par la Commission :

Monsieur AUBIN Délégué de SAINT LAURENT DE CONDEL et Madame Annie AUZOU Déléguée de CURCY SUR ORNE posent leur candidature.

Il est décidé de passer au vote à bulletin secret.

Résultat de ce vote :

76 votants

3 blancs

68 voix pour Madame JACQ

66 voix pour Madame KUC

65 voix pour Madame LENEVEU

59 voix pour Monsieur VANRYCKEGHEM

42 voix pour Monsieur BAR

32 voix pour Monsieur AUBIN

21 voix pour Madame AUZOU.

De ce fait, les Délégués auprès de l'Office de Tourisme de la Suisse Normande, sont :

- M. BAR (Clécy)
- Mme JACQ (Trois Monts)
- Mme KUC (Saint Lambert)
- Mme LENEVEU (Mutrécy)
- M. VANRYCKEGHEM (Pdt de la commission)

COMMISSION DECHETS MENAGERS.

1) Cartes magnétiques d'accès aux déchetteries

Le travail de gardien devient de plus en plus contraignant, du fait :

de l'accroissement du nombre de véhicules qui fréquentent nos déchetteries ;

de l'obligation d'identifier les entrants dans nos installations ;

alors que leur rôle principal est de guider les usagers au tri sur la plate forme et d'aider au déchargement des produits à entreposer dans les bennes.

Pour régler le flux de voitures, une barrière à déjà installée, mais il est nécessaire pour l'identification, d'informatiser l'accès par un système de cartes magnétiques, comme cela est fait dans d'autres déchetteries. Les propositions de la Commission sont les suivantes :

Quatre cartes différentes seraient proposées :

1) Pour le groupe n° 1 c'est à dire les 22 Communes qui adhèrent au système de collecte et de traitement des déchets et qui participent au financement des déchetteries, ces cartes seraient gratuites.

2) Pour les professionnels la carte sera gratuite mais ils continueront à payer au m3.

3) Pour les services techniques des Communes ou de la Communauté cette carte sera gratuite.

4) Pour les Communes du groupe 2, c'est à dire les Communes gérées par le SMICTOM de la Bruyère, la commission des déchets ménagers, propose que cette carte soit payante, et qu'elle soit d'une valeur annuelle pour 2009 de 65,00 Euros, avec accès illimité aux déchetteries.

Des imprimés pour les inscriptions seront mis à disposition dans les mairies et les déchetteries.

Monsieur PITEL : il aurait mieux fallu que cela soit à l'entrée, et non une participation à l'année.

Madame COURVAL : combien de Communes sont concernées et combien cela va coûter ?

Monsieur SUARD : de toute façon l'on aurait mis un système d'accès.

Monsieur CORBIERE : vous allez creuser un fossé entre le Sud et le Nord, cela est mauvais pour l'ambiance, je suis d'accord sur le principe mais il faudrait faire autrement.

Monsieur PITEL : il faut faire passer le message à nos habitants, ils ne sont pas obligés d'aller aux déchetteries de Thury et Saint Rémy, car ils ont droit gratuitement à la déchetterie de Cauvicourt.

Monsieur BEAUNIEUX : il n'y aura pas de nom sur les cartes.

Madame ROUSSEAU : est-ce que le Budget Général va encore payer le Budget Déchets Ménagers ?

Madame BOUIN : il faudra bien indiquer dans le bulletin Intercommunal et sur le site Internet les déchetteries dont dépendent chaque Commune et chaque habitant

Monsieur QUINDRY : les gardiens doivent surveiller, car il y a des usagers qui fouillent dans les bennes.

Monsieur SUARD : une note de service va être faite aux gardiens, si il y a un usager qui se blesse dans une bene ou si moi ou un responsable de la Communauté trouve un usager entrain de fouiller dans les bennes, ce sera un blâme envers les gardiens.

Le Président propose de passer au vote, soit :

76 VOTANTS
8 CONTRE
3 ABSTENTIONS
65 POUR

En conséquence le Conseil Communautaire décide :

- 1) de commander le système d'accès de gestion des déchetteries
- 2) de créer une régie pour le paiement des cartes magnétiques
- 3) de demander pour le groupe 1, 5 € pour le renouvellement en cas de perte d'une carte.

4) pour le groupe 2, c'est-à-dire les Communes gérées par le SMICTOM de la Bruyère, de donner la possibilité d'accéder aux déchetteries de Saint Rémy et Thury en se procurant une carte payante qui sera d'une valeur annuelle pour 2009 de 65 €, avec accès illimité aux déchetteries.

2) *Compte-rendu d'Appel d'Offres déchetteries*

Le Président fait le point de l'ensemble de la procédure liée à l'appel d'offres des déchetteries et rappelle que la Commission d'appel d'Offres réunie le 12 Juin 2008, a analysé les offres concernant le transport et le traitement des encombrants récupérés en déchetteries, soit :

Comparaison des résultats de l'appel d'offres à la situation actuelle

Le tableau ci-après expose les résultats de la consultation en comparant les offres des mieux disant pour chaque lot avec les coûts actuels des services.

Tableau 1 : Comparaison de la solution de base avec la situation actuelle

Lot	Service	Mieux disant	Montants annuels (€ TTC)		
			Offre	Actuel	Ecart
1	Inertes	GS Compost	8 545,50	5 697,00	50%
2	Bois	GS Compost	4 251,00	4 772,82	-11%
3	Cartons	Véolia Propreté	2 189,42	6 738,29	-68%
4	Ferrailles	SNN	-103 350,00	-39 000,00	165%
5	Déchets verts	GS Compost	87 776,00	59 960,93	46%
6	Tout venant	SNN	153 976,93	145 735,59	6%
7	DDM	Madeline SA	19 206,52	13 988,00	37%
TOTAL			172 595,37	197 892,62	-12,8%

Les résultats de l'appel d'offres sont positifs pour la collectivité dont **les charges annuelles devraient baisser de 13 %** à niveau de service quasi équivalent.

Rappelons en effet qu'en solution de base, le cahier des charges prévoit un broyage des branchages sur le site du prestataire, alors que ces déchets étaient broyés en 2007 sur le site de la Communauté de communes situé à Saint Rémy sur Orne.

Analyse par entreprise

Considérant les solutions de base, le classement des offres permettrait d'attribuer les différents lots à **4 entreprises** :

- GS Compost : 3 lots pour un montant total de 100 572 € TTC ;
- SNN. : 2 lots pour un montant total de 50 627 € TTC ;
- Madeline SA : 1 lot pour un montant total de 19 206 € TTC ;
- Véolia Propreté : 1 lot pour un montant total de 2 189 € TTC.

Choix de la Commission d'Appel d'Offre

Sur la base de ces éléments, après avoir analysé l'ensemble des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir les propositions suivantes :

- **Lot 1 : GS Compost - solution de base**
- **Lot 2 : GS Compost - solution de base**
- **Lot 3 : Véolia Propreté - solution de base**
- **Lot 4 : SNN - solution de base**
- **Lot 5 : GS Compost - solution de base**
- **Lot 6 : SNN - solution de base**
- **Lot 7 : Madeline SA - solution de base**

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire ratifie la proposition faite par la Commission d'appel d'offres et autorise le président à signer l'ensemble des pièces du marché.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BOUIN : demande que soit précisé le rôle de la Maîtrise d'œuvre Voirie entre la Communauté et les Communes.



Ceci sera fait lors d'une prochaine Commission et, si besoin est, lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Voie Verte

Monsieur PITEL fait le point sur le dossier Voie Verte.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clos la séance à 23 H 55.

Le Président de la
Communauté de Communes



Paul CHANELIER